

Coach Regatta  
MARSEILLE

ASPTT MARSEILLE  
VOILE

# Instructions de Course Coach Regatta Marseille 2024

Septième édition de la Coach Regatta Marseille  
Co-organisée par le Yachting Club Pointe Rouge et l'ASPTT Marseille Voile, la  
Coach Regatta aura lieu du samedi 20 janvier au dimanche 21 janvier 2024.

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en **annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES**.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

## 2. AVIS AUX CONCURRENTS

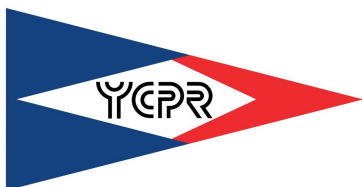
- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au Centre de Préparation Olympique du YCPR Marseille.
- 2.2 Le canal VHF sera le **72**.

## 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le mât du parking du Centre de Préparation Olympique du YCPR Marseille.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu.
- 4.3 Les bateaux ne doivent pas quitter l'enceinte fermée du Centre de Préparation Olympique (CPJ) de l'YCPR avant l'envoi du pavillon D tout manquement pourra être sanctionné d'une pénalité de 5% pour la première course du jour.



## 5. PROGRAMME DES COURSES

### 5.1 Dates des courses :

| Date       |              | Programme                            |
|------------|--------------|--------------------------------------|
| 20/01/2024 | 11h<br>12h30 | Briefing coaches<br>Courses à suivre |
| 21/01/2024 | A définir    | Briefing coaches<br>Courses à suivre |

5.2 Un briefing entraîneur est prévu le premier jour des courses à 11h

5.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course du premier jour est 12h30.

5.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30.

## 6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Élite = pavillon Optimist Jaune.
- Espoir = pavillon Optimist Rose.

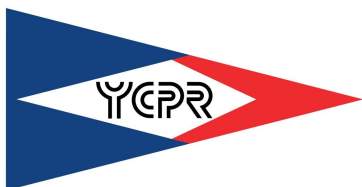
## 7. IDENTIFICATION FLOTTE

Flotte Élite : pas d'identification.

Flotte Espoir : rubalise en bout de livarde.

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.



## 9. LES PARCOURS

Le parcours est décrit en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

## 10. MARQUES

|      |                           |   |                                    |
|------|---------------------------|---|------------------------------------|
| 10.1 | Départ                    | Parcours  | Arrivée                            |
|      | Barge YCPR et semi rigide | Marque 1 orange conique<br>Marque 2, 3T et 3B jaunes coniques | Semi rigide et bouée conique verte |

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en Annexe ZONES DE COURSE.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.

12.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP]

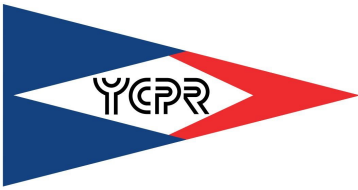
12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Le dernier bord pourra être raccourci entre la porte et l'arrivée.

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un semi rigide arborant un pavillon bleu et une bouée conique verte.



Coach Regatta  
MARSEILLE

ASPTT MARSEILLE  
VOILE

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Tous les coachs font partie du Jury

15.2 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'UN tour (infractions au chapitre 2 ou la RCV 31)

15.3 L'annexe P (infraction à la propulsion) s'applique, modifiée comme suit :

15.3.1 première pénalité : pénalité de DEUX tours

15.3.2 La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première

15.4 Pénalités et Action du jury sur l'eau :

15.4.1 Quand un bateau :

- a) enfreint une règle du chapitre 2 ou la RCV 31 et n'effectue pas de pénalité,
- b) obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- c) n'effectue pas correctement sa pénalité (RCV 44),

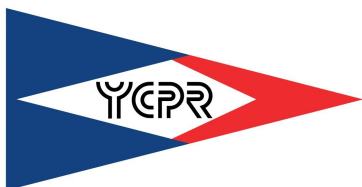
**Jury / Coachs peut le pénaliser sans réclamation d'un autre bateau.**

Un juge signalera la pénalité par un coup de sifflet, en désignant le bateau et en pointant vers lui un pavillon ROUGE.

Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité de DEUX tours conformément à RCV 44.2

15.5 Si un bateau pénalisé par un juge n'effectue pas de pénalité, il sera disqualifié sans instruction

15.6 Les Jury (coachs) doivent signaler aux bateaux arborant le pavillon jury les bateaux aillant enfreint une règle de l'annexe P (infraction à la propulsion) et toutes pénalités qui n'aurait pas été correctement effectué



Coach Regatta  
MARSEILLE

ASPTT MARSEILLE  
VOILE

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps limites et les temps cibles sont :

| Classe   | Temps cible | Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup> | Temps limite pour finir après le premier |
|----------|-------------|---|--|
| Optimist | 30 minutes  | 70 minutes                                      | 15 minutes                               |

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans un délai de 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF

## 17. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

17.1 Pas de réclamation possible pour les concurrents, la régata se déroulera en arbitrage direct, l'ensemble des coachs arbitreront l'épreuve dès l'entrée en procédure.

17.2 Les réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

17.3 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

## 18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

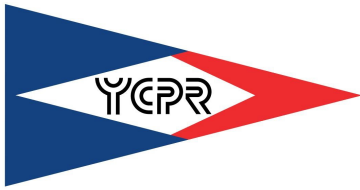
- Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

## 19. REGLES DE SECURITE

19.1 Envoi du pavillon V (croix rouge fond blanc)

- Sur l'eau : passage en dispositif de sécurité pour l'ensemble des coachs avec le leader sécu et le PRO. Un élargement VHF (canal 10) et écrit sera demandé par le comité à l'ensemble des coachs. Tout manquement entrainera une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification des coureurs concernés.
- A terre : élargement coach ou team leader papier départ et arrivée pour l'ensemble des coureurs.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]



Coach Regatta  
MARSEILLE

ASPTT MARSEILLE  
VOILE

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés avec un pavillon coach / organisation / media fourni par l'organisation avec une caution à fournir à l'organisation de 20€ ou un document de type pièce d'identité.

## 23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS À L'EXCEPTION DES COACHS IDENTIFIÉS PAR LEUR PAVILLON "COACH"

23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

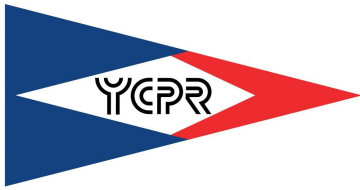
23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 24. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 25. PRIX

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> garçon flotte élite
- 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> fille flotte élite
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> garçon espoir
- ➤ 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> fille espoir



Coach Regatta  
MARSEILLE

ASPTT MARSEILLE  
VOILE

## 26. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 27. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

Cette épreuve est estampillée « régata propre » et respecte les engagements écoresponsables de la

FFV (démarche détaillée sur le tableau officiel).

Des poubelles seront en nombre suffisant sur le parking pour que les concurrents puissent jeter leurs débris.

Limiter l'utilisation de bouteilles plastiques et promouvoir la gourde.

Opération « parking propre » (si mise en place)

Lorsque le pavillon Z et aperçu seront envoyés à terre avec deux signaux sonores, toutes les courses seront retardées tant que le parking bateaux et les mises à l'eau n'auront pas été nettoyés. ».

Les concurrents devront alors se conformer aux consignes de l'organisateur pour remettre le site en état.

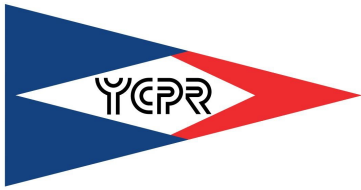
### Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Marielle GRIMALDI

Président-e du comité technique : Thomas GIORGI, Lou ABAD RIEU, Clara GEILING

Président-e du jury : Thomas GIORGI

**Contact** : Clara GEILING – [coachregatta13@gmail.com](mailto:coachregatta13@gmail.com) / +33 6 34 15 78 72

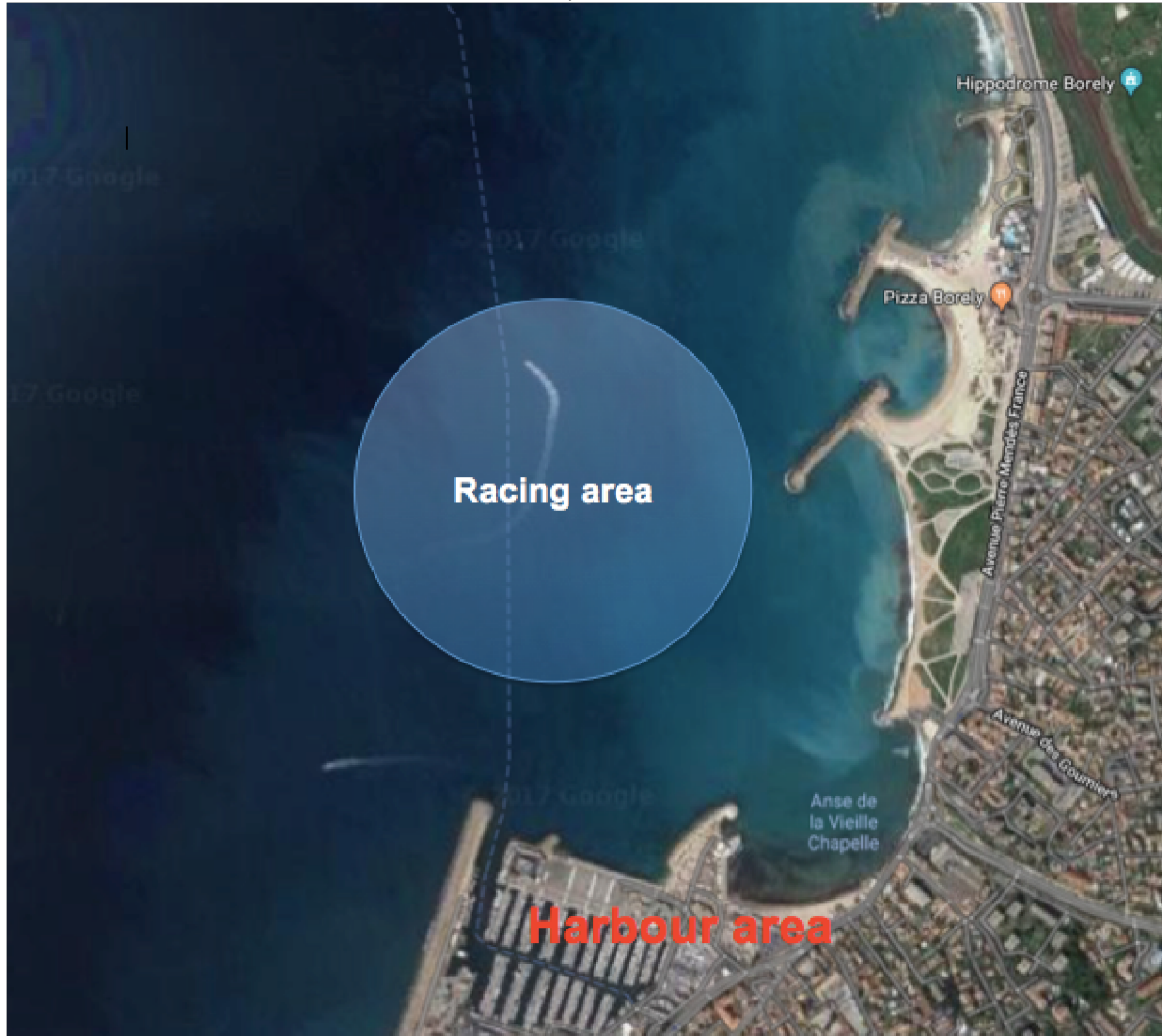


Coach Regatta  
MARSEILLE

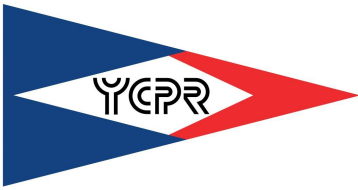
ASPTT MARSEILLE  
VOILE

## ANNEXE ZONES DE COURSE

*Carte décrivant l'emplacement des zones de course  
Préciser les zones qui sont des obstacles*







Coach Regatta  
MARSEILLE

ASPTT MARSEILLE  
VOILE

## ANNEXE PARCOURS

*Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours*

